

8

Contrôler et justifier le solde d'un compte client

Exercice 1

Réaliser un lettrage simple

*Vous effectuez votre période de stage dans l'entreprise Britaxe, située à Orléans. Votre tuteur vous confie le lettrage du compte client Benham.
Un extrait du plan de comptes vous est communiqué en annexe 1.*

1. Lettrez le compte 4111259 Benham (annexe 1).
2. Justifiez le solde au 31 mars 200. (annexe 2).

Annexe 1

4111259		CLIENT BENHAM				
Journal	Date écriture	Libellé	Débit	Lettrage	Crédit	Solde cumulé
RAN	01-mars	Reprise du solde	1 782,60			1 782,60
BQ	04-mars	Encaissement facture n° 2412			1 782,60	0,00
VE	08-mars	Facture n° 2430	718,20			718,20
VE	10-mars	Avoir n° A2430			98,50	619,70
BQ	15-mars	Encaissement facture n° 2430			619,70	0,00
VE	17-mars	Facture n° 2441	812,42			812,42
VE	21-mars	Facture n° 2450	525,70			1 338,12
VE	25-mars	Facture n° 2459	1 230,65			2 568,77
BQ	31-mars	Encaissement facture n° 2450			525,70	2 043,07

Remarque : Le client règle comptant par chèque sous 8 jours.

Annexe 2

Justification du solde au 31 mars 200. :

Exercice 2

Réaliser un lettrage avec quelques difficultés

Vous poursuivez votre stage dans l'entreprise Britaxe. Votre tuteur vous confie de nouveau le lettrage d'un compte client : ETS Garon n° 411740.

1. Lettrez le compte client Garon (annexe 1).
2. Relevez les anomalies sur l'annexe 2.

Annexe 1

4111740		CLIENT GARON				
Journal	Date écriture	Libellé	Débit	Lettrage	Crédit	Solde cumulé
RAN	01-mars	Reprise du solde	141,17			141,17
VE	03-mars	Facture n° 2410	774,89			916,06
VE	05-mars	Facture n° 2425	1 500,93			2 416,99
OD	06-mars	Traite n° 125			916,06	1 500,93
VE	10-mars	Facture n° 2435	1 434,24			2 935,17
VE	15-mars	Avoir n° A2425			300,19	2 634,98
VE	20-mars	Facture n° 2447			187,25	2 447,73
OD	25-mars	Traite n° 139			2 634,98	- 187,25
VE	26-mars	Facture n° 2462	365,87			178,62
BQ	28-mars	Encaissement facture n° 2447			183,51	- 4,89
VE	31-mars	Facture n° 2470	1 478,54			1 473,65

Remarque : Le client règle les factures par lettre de change. En cas de règlement par chèque, le client bénéficie d'un escompte de 2 %.

Annexe 2

Relevé des anomalies		
Date de l'opération	Anomalie relevée	Solution à apporter

Exercice 3

Synthèse

Vous effectuez votre période de stage dans l'entreprise Optique Net située à Créteil. Votre tuteur vous confie la gestion des comptes clients pour le mois d'avril. Des documents comptables sont en attente d'être comptabilisés.

Vous disposez d'un extrait du plan de comptes (annexe 1).

1. Comptabilisez les documents de l'annexe 2 dans le bordereau de saisie (annexe 3).
2. Mettez à jour les comptes clients et lettrez-les (annexe 4).
3. Relevez les anomalies sur l'annexe 5 et justifiez le solde pour les comptes ne présentant pas d'anomalies dans l'annexe 6.

Annexe 1

Extrait du plan de comptes de l'entreprise Toutnet			
4111AUDI	Audivue	4111COM	Centre optique Mutuelle
4111CPL	CPL optique	4111DENI	Denis Optique
41119999	Clients magasin	5121000	Banque
4457100	TVA collectée	7011000	Ventes d'optique
7071000	Ventes d'accessoires	7085000	Port facturé

Annexe 2



OPTIQUE NET
47 rue Edison
94000 CRÉTEIL

Le 28 avril 200.

DOIT DENIS OPTIQUE
2 avenue de la Mer
06000 NICE

Facture n° 04-698

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant
758463	Varilux Orma Blanc	10	28,96	289,60
458790	Trilux 28 Blanc	20	37,20	744,00
	Remise 10 %			- 103,36
			Net commercial	930,24
			Port HT	65,00
			Total HT	995,24
			TVA 19,6 %	195,07
			Net à payer	1 190,31

Paiement le 30 mai 200. Traite acceptée

Message

Le 30/04
Réception, ce jour, d'un chèque du client Audivue pour un montant de 251,17 € en règlement de sa facture n° 04-689.
N° enregistrement du chèque : R 04-120

Annexe 2 (suite)



À comptabiliser
client magasin

OPTIQUE NET

47 rue Edison
94000 CRÉTEIL

Le 28 avril 200.

DOIT M. et Mme Lagache
33 rue de la Marne
94000 CRÉTEIL

Facture n° 04-700

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant
69870	Monture « Bella »	1	230,00	230,00
35890	Verres anti-reflet	2	66,30	132,60
	DIV Étui	1	25,50	25,50
			Total HT	388,10
			TVA 19,6 %	76,07
			Net à payer	464,17 €

Paiement par chèque le 28/04

Message

Le 30/04

Réception, ce jour, du chèque de M. et Mme Lagache en règlement de leur facture n° 04-700.
N° enregistrement du chèque : R 04-121



OPTIQUE NET

47 rue Edison
94000 CRÉTEIL

Le 28 avril 200.

AVOIR Centre Optique Mutuelle
7 rue Auguste-Gros
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

Facture n° A 04-687

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant
544872	Retour lunettes Orvet	5	31,60	158,00
544910	Retour lunettes Meanstreak	3	75,50	226,50
	Remise 10 %			- 38,45
			Net commercial	346,05
			Port HT	
			Total HT	346,05
			TVA 19,6 %	67,83
			Net à déduire	413,88 €

Message

Le 30/04

Notre client Centre optique Mutuelle souhaite connaître son solde.
Faites le nécessaire.

Annexe 4

OPTIQUE NET

Du compte 411 au compte 411ZZZZZZZ

Du 01/04/200. Au 30/04/200.

JL	Date écriture	N° de pièce	Libellé de l'écriture	Échéance	Montant débit	Let.	Montant crédit	Solde cumulé
4111AUDI				AUDIVUE				
RAN	01-avr		Solde début	05-avr	3 790,20			3 790,20
VE	06-avr	F 04-671	Ventes	15-avr	878,20			4 668,40
BQ	10-avr	R 04-102	Encaissement				3 676,49	991,91
VE	15-avr	F 04-685	Ventes	25-avr	952,48			1 944,39
VE	25-avr	F 04-689	Ventes	30-avr	258,94			2 203,33
BQ	25-avr	R 04-116	Encaissement				923,91	1 279,42
4111COM				CENTRE OPTIQUE MUTUELLE				
RAN	01-avr		Solde début	10-avr	578,90			578,90
VE	10-avr	F 04-683	Ventes	20-avr	1 197,20			1 776,10
VE	22-avr	F 04-687	Ventes	01-mai	2 305,65			4 081,75
BQ	22-avr	R 04-110	Encaissement				578,90	3 502,85
4111CPL				CPL OPTIQUE				
RAN	01-avr		Solde début	15-avr	2 569,47			2 569,47
VE	08-avr	F 04-672	Ventes	20-avr	1 756,00			4 325,47
VE	15-avr	F 04-684	Ventes	30-avr	987,24			5 312,71
BQ	15-avr	R 04-105	Encaissement				2 569,47	2 743,24
VE	23-avr	F 04-688	Ventes	05-mai	657,49			3 400,73
BQ	25-avr	R 04-115	Encaissement				2 743,24	657,49
4111DENI				DENIS OPTIQUE				
VE	10-avr	F 04-680	Ventes	30-mai	1 710,30			1 710,30
41119999				CLIENTS MAGASIN				
VE	05-avr	F 04-670	Ventes Pierron	05-avr	310,30			310,30
BQ	05-avr	R 04-098	Encaissement				310,30	0,00
VE	10-avr	F 04-682	Ventes Galet	10-avr	636,90			636,90
VE	20-avr	F 04-686	Ventes Zirar	20-avr	278,10			915,00
BQ	20-avr	R 04-108	Encaissement				278,10	636,90

Annexe 5

TABLEAU DES ANOMALIES		
N° compte		Nom du compte :
Document	Montant	Anomalies relevées
		Décision à prendre
N° compte		Nom du compte :
Document	Montant	Anomalies relevées
		Décision à prendre
N° compte		Nom du compte :
Document	Montant	Anomalies relevées
		Décision à prendre

Annexe 6

Justification des soldes pour les comptes sans anomalie :

QUELQUES RAPPELS

Le lettrage permet le suivi des règlements par rapprochement avec les factures et permet ainsi d'assurer un suivi des comptes individuels clients.

Pour réaliser le lettrage, on indique, à l'aide d'une lettre identique, les sommes qui correspondent à la même opération.

Exemple de lettrage :

Du 1^{er} octobre au 31 octobre

411210 Papin Règlement comptant

Date	N° pièce	Libellé	Débit	Let.	Crédit	Solde	
04-oct	VE35	Fact 369 Papin	765,80	A		765,80	
07-oct	BQ70	Encaissement 258 Papin		A	765,80	0,00	
10-oct	VE42	Fact 375 Papin	1 102,80			1 102,80	1
12-oct	VE48	Fact 380 Papin	458,70	B		1 561,50	
20-oct	BQ80	Encaissement 262 Papin		B	458,70	1 102,80	
28-oct	VE 57	Fact 397 Papin	1 254,87			2 357,67	2
30-oct	VE 60	Fact 405 Papin	215,20			2 572,87	2

Du 1^{er} octobre au 31 octobre

411478 Valin Règlement par effet selon relevé ou comptant sous escompte de 3 %

Date	N° pièce	Libellé	Débit	Let.	Crédit	Solde	
03-oct	VE34	Fact 368 Valin	265,80	A		265,80	
08-oct	VE40	Fact 372 Valin	658,40	A		924,20	
15-oct	VE 50	Avoir 372 Valin			108,90	815,30	
16-oct	VE 51	Fact 382 Valin	1 201,47			2 016,77	3
16-oct	BQ78	Encaissement 259 Papin			1 102,80	913,97	1
19-oct	BQ79	Encaissement 261 Valin			1 165,43	- 251,46	3
20-oct	VE 55	Fact 390 Valin	1 125,48	A		874,02	
30-oct	BQ85	Effet 457 Valin		A	2 049,68	- 1 175,66	

Opération n° 1 : La facture 375 Papin est bien réglée mais le règlement a été enregistré dans le compte de Valin. Il suffit de débiter le compte de Valin pour 1 102,80 € et de créditer le compte Papin pour la même somme.

Opération n° 2 : Les factures 397 et 405 du client Papin ne sont pas encore réglées. L'entreprise attendra le mois de novembre pour vérifier si le règlement a bien eu lieu.

Opérations n° 3 : Le client Valin a la possibilité de régler comptant les factures, mais il bénéficie dans ce cas d'un escompte de 3 %.

La facture 382 d'un montant de 1 201,47 a bien été réglée le 19 octobre pour un montant de : $1\ 201,47 - (1\ 201,47 \times 3\ %) = 1\ 165,43\ \text{€}$.

Il suffit de comptabiliser l'escompte accordé au client dans le compte 411478 Valin.